

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE
CONCOURS MASTER BIO 2026

ATTENTION

- * *Il est demandé aux candidats de scrupuleusement respecter l'ordre des documents.*
- * *Le dossier service des concours ne doit être ni relié, ni agrafé, ni imprimé en recto verso, inséré dans une chemise plastique transparente « coin » doit être envoyée en recommandé avec AR à l'adresse du service des concours agronomiques et vétérinaires.*
- * *Le dossier professionnel doit être envoyée par courriel à :*

contact@concours-agro-veto.net

Toutes les pièces doivent être en **format PDF** et regroupées dans un seul dossier.

I. DOSSIER SERVICE DES CONCOURS (OBLIGATOIRE)

- Dossier d'inscription complété et qui indique le classement préférentiel des écoles ;
- La photocopie **recto-verso** de la **carte nationale d'identité ou du passeport** en cours de validité

Ce document doit être en langue française, en langue anglaise (ou accompagné d'une traduction certifiée conforme à l'original (la liste des traducteurs agréés peut être obtenue en mairie ou auprès de la cour d'appel)) et valable **jusqu'à la fin des épreuves de concours**. La photocopie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.

Pour les candidats possédant la nationalité française et une autre nationalité, seules les pièces d'identité françaises sont acceptées.

Attention : L'allongement de validité de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- *les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.*
- *les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.*

- Le justificatif à produire au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) pour les candidats français nés entre le 03 avril 2001 (25 ans) et le 02 avril 2008 (18 ans).

Une copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) définie par l'art. L114-3 du code du service national

Sinon, en cas d'impossibilité :

- une copie **de l'attestation provisoire** si le candidat n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation ;
- une copie **du certificat d'exemption** si le candidat est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).

Les candidats possédant la nationalité française doivent produire ces justificatifs, même s'ils possèdent une autre nationalité. Les candidats nés avant le 03 avril 2001 ou ne possédant pas la nationalité française au 02 avril 2026 n'ont rien à fournir.

- Pour les candidats boursiers, une photocopie recto-verso de l'attestation **définitive** de bourse du gouvernement français, de l'année 2025-2026 (*pour justifier de la réduction des droits d'inscription*) ; et un chèque bancaire de **30 euros** libellé **à l'ordre de l'Agent comptable d'AgroParisTech** ou le justificatif du virement bancaire correspondant aux droits d'inscription.



ATTENTION : *La copie de la décision nominative d'attribution conditionnelle n'est pas acceptée.*

- Pour les candidats pupilles de l'Etat ou de la Nation**, un extrait d'acte de naissance portant la mention « pupille de l'Etat » ou « pupille de la Nation »
- Pour les candidats non boursiers, un chèque bancaire de **149 euros** libellé **à l'ordre de l'Agent comptable d'AgroParisTech** ou le justificatif du virement bancaire correspondant aux droits d'inscription.
- Les candidats en situation de handicap ou atteints d'une maladie** chronique doivent effectuer une demande d'aménagement sur leur dossier d'inscription et suivre la procédure publiée sur le site web: <https://www.concours-agro-veto.fr>
- La copie du diplôme ou certificat de scolarité d'un master dans le domaine des sciences, technologies, santé en cours de validation en précisant l'université, la filière ou l'option suivie

II. DOSSIER PROFESSIONNEL

- Dossier d'inscription complété et qui indique le classement préférentiel des écoles ;
- Photocopies des **diplômes** (Bac, Licence ou équivalent) ;
- Photocopies des **relevés de notes** (*Bac, Licence ou équivalent*) ;
- La copie du diplôme ou certificat de scolarité d'un master dans le domaine des sciences, technologies, santé en cours de validation en précisant l'université, la filière ou l'option suivie ;
- La copie du **relevé de notes** du premier semestre de la 1^{ère} année de Master, ou de la première année de la formation éligible au concours commun AGRO voie master ;
- Les **attestations de stages** et/ou les certificats de travail dans le cas d'expériences professionnelles ;
- Les justificatifs des **titres et travaux**



Pour les candidats en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique ils doivent se signaler lors de l'inscription en se référant à la procédure d'aménagement d'épreuves.

⚠️ La lettre de motivation et le(s) projet(s) professionnel(s) doivent être manuscrits.